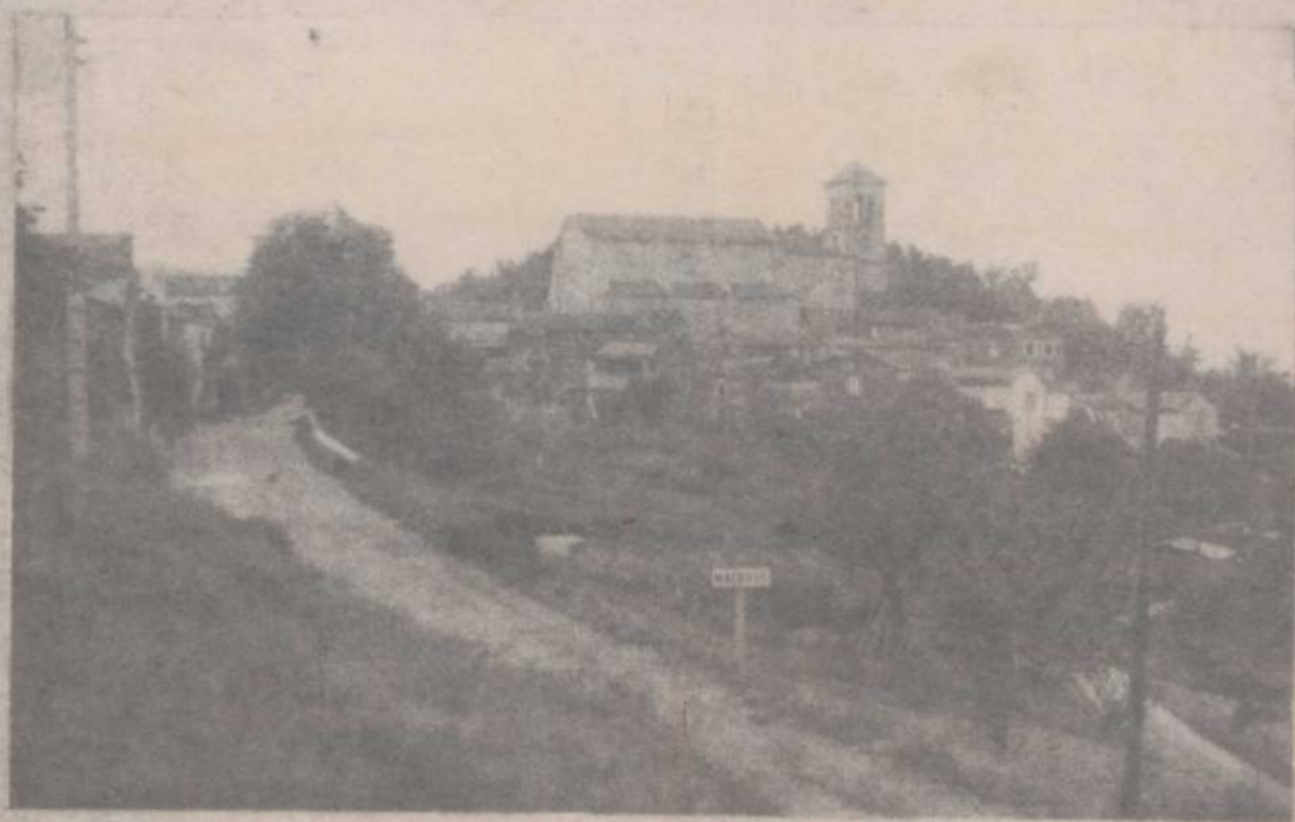


**COMMUNE
DE
MALBOSC**



- INFORMATIONS

MUNICIPALES -

N°15

MAI 1981

PRESENTATION

En ce début du mois de Mai, laissez-moi vous présenter le n° 15 de notre publication municipale. Comme d'habitude, vous allez y trouver les comptes-rendus des événements de ces 3 derniers mois concernant la commune.

Dé plus, vous allez recevoir ce bulletin juste avant le 2e tour des élections présidentielles. Vous y trouverez aussi les résultats du 1er tour.

Pour le 10 Mai sont donc en présence les 2 candidats arrivés en tête le dimanche 26 avril, c'est à dire Valéry GISCARD D'ESTAING et François MITTERRAND.

Dans ces conditions, François MITTERRAND représentera la gauche toute entière pour le 2e tour de ces élections. Aussi l'ensemble du conseil municipal a-t-il décidé de soutenir la candidature de François MITTERRAND, en étant dans la droite ligne des élections municipales, où le conseil municipal avait été élu à Malbosc sous l'étiquette d'union de la gauche.

Où, je sais, tout ne changera pas dès le lendemain de l'élection de François MITTERRAND, mais nous prendrons ensemble la route pour un avenir meilleur:

- Où les chômeurs pourraient trouver du travail,

- Où, par une autre maîtrise de l'économie, le slogan "vivre, travailler et décider au pays" pourrait commencer à devenir réalité

- ...

Le conseil municipal vous indique son choix, maintenant, à vous de décider le dimanche 10 Mai.

Votre Adjoint: MANIFACIER Jean-Paul

ELECTIONS PRESIDENTIELLES: (1er tour)

NOMS	: Commune de : MALBOSC	: Département : ARDECHE	: Ensemble : FRANCE
Arlette LAGUIER	: 6 (4,08 %)	: 2,19 %	: 2,30 %
Marie-France GAUD	: 0 -	: 1,05 %	: 1,32 %
Michel CREPEAU	: 0 -	: 1,51 %	: 2,21 %
Huguette BOUCHARDEAU	: 7 (4,76 %)	: 1,29 %	: 1,10 %
Brice LALONDE	: 5 (3,40 %)	: 3,95 %	: 3,88 %
François MITTERRAND	: 46 (31,29 %)	: 25,21 %	: 25,90 %
Valéry GISCARD D'ESTAING	: 43 (29,25 %)	: 31,54 %	: 28,21 %
Georges MARCHAIS	: 24 (16,32 %)	: 15,80 %	: 15,42 %
Michel DEBRE	: 2 (1,36 %)	: 1,65 %	: 1,66 %
Jacques CHIRAC	: 14 (9,52 %)	: 15,74 %	: 15,42 %
Inscrits	: 179	: 193.210	: 36.246.257
Votants	: 150 (83,8 %)	: 81 %	: 81,08 %
Blancs ou nuls	: 3 (1,67 %)	: 1,31 %	: 1,35 %
Exprimés	: 147 (82,12 %)	: 79,69 %	: 79,73 %

Chers administrés

Lorsque ce numéro paraîtra, les élections présidentielles seront jouées ou en passe de l'être.

Comment se sera exprimé le corps électoral? Nous n'en savons rien à l'heure présente. Il n'empêche que c'est une élection très importante. Je sais bien que tous les candidats se disent porteur de la vérité, mais à mon sens ce qui devrait nous guider, ce n'est pas les promesses, mais les actes. Or sans parti pris aucun il faut bien admettre que depuis 22 ans que la France est gouvernée sans partage par la droite où par conséquent de grandes choses auraient pu être faites, nous nous retrouvons sensiblement au même point qu'en 1934. C'est vrai que certaines catégories sont favorisées mais c'est au détriment du plus grand nombre. La politique économique est un scandale; n'est-il pas écoeurant de voir à la télé, et cela quelquefois à la même émission, des tonnes de pommes de terre vouées à la décharge parce que produites en trop grande quantité et puis d'éminentes personnalités nous demandent de faire l'aumône pour des millions d'enfants qui meurent de faim.

Pourtant, dans les années où la gauche entière a été au pouvoir, de sérieux bons en avant ont été accomplis, surtout en progrès social et cela n'a nui en rien au progrès économique, au contraire. Faut-il rappeler que c'est en 1936, sous un gouvernement de Front Populaire, qu'a été voté la loi sur les 40 heures et les congés payés qui a fait tout d'un coup disparaître le chômage; Une augmentation substantielle des salaires qui a développé l'économie, etc, etc...

Plus près de nous, après les sombres années de l'occupation, où d'ailleurs la droite et le patronat, dans leur grande majorité, se sont vautrés dans la collaboration, nous avons pu voir la création de la sécurité sociale, cette grande conquête des travailleurs. Et, si à cette époque elle n'a pas été étendue à l'ensemble comme elle l'est aujourd'hui c'est à cause des dirigeants de ces catégories (commerçants, artisans, et agriculteurs) qui s'y sont opposés.

Voilà bien la preuve qu'il y a de grandes possibilités, encore faut-il le vouloir. Evidemment il est bien clair que les "gros" comme on dit communément, ne sont pas d'accord. Mais alors, puisque nos intérêts sont opposés aux leurs, nos intentions de vote doivent être aussi opposées aux leurs.

Nous saurons au soir du 10 Mai si la population laborieuse, celle qui travaille et produit a compris l'enjeu de ces élections ou bien si encore une fois, elle s'est montrée incapable de faire autre chose que de rester béate devant les belles promesses.

De toutes façons c'est elles qui recueillera les fruits de ce qu'elle aura semé. Je veux croire de tout coeur que ce sera pas les fruits amers de la désillusion.

Votre Maire:

Noël GARIDEL

REUNION DU CONSEIL (24 Janvier)

Le conseil municipal s'est réuni le 24 Janvier en séance ordinaire, sous la présidence du Maire.

Ordre du jour:

- Approbation devis AEP laLoubatière L'Habitarelle.
- Devis aménagement école et dépendances.
- Délibération loi Barangé.
- Tarifs gîtes 1982.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes:

1 - Aduccion déeau potable a la Loubatière et à l'Habitarelle:

Le conseil Municipal accepte ce projet qui s'élève à une dépense totale de 180.000 F. Le financement sera réalisé de la façon suivante:

- Subvention. 75.000 F
- Emprunt. 75.000 F
- Part. usagers 30.000 F

2-TARIFS 1981:

- Eau Malbosc:

- Abonnement compteur: 10 F / an
- Prix du forfait inchangé: 45 F / an pour 50 m3
- Prix du m3 supplémentaire: 1,16 F (au lieu de 1,03 F)

- Concessions au cimetière:

- Cinquantenaires: 80 F le m2
- Trentenaires: 47 F le m2
- Temporaire: 23 F le m2

- Prix du fossyeur:

- 325 F la fosse au lieu de 288 F.

Jusqu'à présent cette somme était payée en partie par la Mairie et en partie par la famille du défunt, pour les les personnes de la commune. Dorénavant, la Mairie prendra en charge la totalité de la dépense (réunion du 26-2-1981) pour:

- Les personnes domiciliées dans la commune.
- Les personnes inscrites sur la liste électorale.

Pour les autres défunts enterrés à Malbosc, la totalité de la dépense sera à la charge de la famille.

- Gîtes communaux:

Pour l'année 1982 le conseil municipal décide une augmentation générale de 13 % du prix des gîtes. Les tarifs seront donc les suivants:

Gîtes école:

- Juillet, Août: 346 F / semaine
- Juin, Septembre: 252 F / semaine
- Hors saison: 252 F / semaine

Gîte presbytère n°1 :

- Juillet, Août: 445 F /semaine
- Juin, Septembre: 368 F / semaine
- Hors saison: 252 F / semaine

Gîte presbytère n.2:

- Juillet, Août: 486 F /semaine
- Juin, Septembre: 368 F /semaine
- Hors saison: 252 F /semaine

Location week-end (prix unique)

- 55 F / week-end

Pour la commission information:

MANIFACIER Jean-Paul

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 février sous la présidence du Maire

Absents: LOUCHE Pierre, MAZEL Siméon

Ordre du jour:

- Préparation budget primitif 1961
- Divers

1 - Préparation du budget primitif 1961

- Calcul des impôts communaux

Il existe 4 impôts communaux qui sont:

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le Foncier Bati
- La taxe sur le Foncier Non Bati
- La taxe professionnelle

Sur les documents qui sont en Mairie, (matrice cadastrale...) nous pouvons retrouver les bases d'imposition qui concernent chaque contribuable de la commune, au sujet de l'une ou plusieurs de ces taxes.

Pour savoir le montant annuel de l'impôt que vous devez régler à la commune, le percepteur multiplie vos bases d'imposition par un taux d'imposition (%), qui est identique pour chaque contribuable de la commune.

En 1960, le total de ces bases et le produit des impôts communaux ont donné les résultats suivants:

	TOTAL DES BASES D'IMPOSITION	TAUX COMMUNAL 1960	RECETTES TOTALES (Impôts)
Taxe d'habitation:	210.830	5,44 %	11.489 F
Foncier Bati	120.220	4,44 %	5.338 F
Foncier Non Bati	26.560	65,30 %	22.656 F
Taxe Professionnelle:		34,70 %	4.143 F
Total des impôts communaux:			43.606 F

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le total des impôts de la Commune de 43.606 à 46.503 F, soit + 11,23 %. Mais le montant de votre impôt communal ne sera pas pour autant augmenté de 11,23 %. En effet, deux phénomènes se conjugent:

- On nous demande de diminuer le taux de la taxe professionnelle car il est trop élevé par rapport au taux départemental.
- Les bases d'imposition 1961 seront plus grandes que celles de 1960. (Augmentation des maisons habitables...). Donc, la somme à encaisser sera à partager entre plus de personnes. Aussi, le pourcentage d'augmentation des impôts sera très faible en 1961. (ex: 2,02 % pour la taxe d'habitation). Ceci donne le tableau suivant:

	Bases 1961	Taux 1961	Variation par rapport à 60	Recettes pour 1961
Taxe d'habitation	: 244.600	: 5,55 %	: + 2,02 %	: 13.537 F
Foncier bati	: 133.000	: 4,51 %	: + 1,57 %	: 5.993 F
Foncier non bati	: 20.400	: 66,57 %	: + 1,46 %	: 24.566 F
Taxe professionnelle:	15.500	26,30 %	- 17,49 %	4.367 F

REUNION DU CONSEIL (suite)

Pour une information plus complete voici, en comparaison, les taux de ces taxes dans le département de l'Ardeche et sur l'ensemble de la France, pour l'année 1980.

	Taxe Habitation	Foncier Bati	Foncier non Bati	Taxe Professionnelle
Taux Communal	: 5,44 %	: 4,44 %	: 85,30 %	: 34,70 %
Taux Moyen national	: 10,56 %	: 11,56 %	: 33,63 %	: 11,32 %
Taux plafond national	: 26,40 %	: 28,90 %	: 84,08 %	: 28,30 %
Taux moyen département	: 7,12 %	: 10,38 %	: 56,64 %	: 9,38 %
Taux plafond département	: 17,60 %	: 25,95 %	: 141,60 %	: 23,45 %

Le secrétaire de séance:

MANIFACIER Jean-Paul

REUNION DU BUREAU D'AIDE SOCIALE (19 Mars)

Le bureau d'aide sociale s'est réuni le 19 Mars et a voté le budget suivant pour l'année 1981.

1- RECETTES:

- Concessions cimetiére	100,00
- Subvention Commune	1.500,00
- Quêtes	1.200,00

Total 2.800,00

2- DEPENSES:

- Charges sociales	55,00
- Repas des personnes agées	2.745,00

Total 2.800,00

Pour la commission information:

MANIFACIER Jean-Paul

REUNION DU CONSEIL (14 Mars)

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le samedi 14 Mars sous la présidence du Maire.

Ordre du jour:

- Vote du budget primitif 1981
- Divers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget pour 1981. Vous en trouverez le compte rendu dans les pages suivantes.

Commentaires:

- Dans la section investissement vous trouverez le financement de l'adduction d'eau de La Loubatière et l'Habitarelle
- Vous y trouverez aussi une somme assez importante (84.000 F) pour la refecton des chemins communaux et éventuellement le goudronnage d'une partie de la route de Gorges. Cette somme provient en grosse partie de la ristourne de T.V.A sur le dernier goudronnage des chemins communaux

Pour la commission information:

MANIFACIER Jean-Paul

: SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1- DEPENSES

<u>1- DENREES ET FOURNITURES:</u>	
- Combustibles école, mairie; gîtes (charbon, gaz)	: 2.500
- Fournitures scolaires	: 1.000
<u>2- FRAIS DE PERSONNEL:</u>	
- Rémunération de la secrétaire	: 20.000
- Rémunération femme de ménage	: 4.000
- Indemnités diverses	: 2.000
- Charges sociales	: 10.000
<u>3- IMPOTS ET TAXES:</u>	
- Impôts fonciers de la Commune	: 650
- Taxe sur le fond national d'adduction d'eau	: 400
<u>4- TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS:</u>	
- Entretien des bâtiments communaux	: 18.000
- Entretien des chemins communaux	: 15.000
- Entretien de matériel	: 4.000
- Acquisition de petit matériel	: 6.000
- Electricité (bâtiments et éclairage public)	: 12.000
- Primes d'assurances	: 2.000
<u>5- PARTICIPATION ET CONTINGENTS:</u>	
- Contingent pour dépenses d'aide sociale	: 6.077
- Cotisations municipales	: 114
- Service incendie (Pompéurs des Vans)	: 904
- Syndicat du personnel communal	: 62
- Cotisation aux gîtes de France	: 600
- Remassage des ordures (S.I.C.O.M)	: 12.255
- Destruction des ordures (S.I.T.O.B.A)	: 3.800
- Emprunt syndicat du Chassezac	: 682
- Cotisation syndicat du Chassezac	: 343
- Fédération des Mairies	: 50
<u>6- SUBVENTIONS:</u>	
- Bureau d'aide sociale	: 1.500
- Société de chasse	: 200
- Comité des fêtes	: 200
<u>7- FRAIS DE GESTION GENERALE</u>	
- Fêtes et cérémonies	: 1.000
- Frais de transport de la secrétaire	: 5.000
- Fournitures de bureau	: 3.000
- Documentation générale	: 300
- Frais de P. & T. (postes d'abonnement public)	: 10.000
- Indemnité du Maire	: 11.000
- Indemnité des 3 Adjoints	: 11.000
<u>8- FRAIS FINANCIERS:</u>	
- Remboursement des intérêts des emprunts	: 30.570
- Frais pour opérations financières	: 500
<u>9- PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
	: 39.126
<u>10- TOTAL DES DEPENSES:</u>	
	: 236.635

6

REMARQUE:

Le budget 1980 s'élevait, en recettes et en dépenses à 201.393,31 F. Celui de cette année à 236.635 F.

Le budget est donc en augmentation de 18,4%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

2- RECETTES

1- <u>PRODUITS DE L'EXPLOITATION</u>	
- Vente d'eau	: 9.000
- Redevance pour les ordures	: 16.055
2- <u>PRODUITS DOMANIAUX:</u>	
- Location des gîtes	: 14.500
- Concession sur les cimetières	: 600
3- <u>PRODUITS FINANCIERS:</u>	
- Annuité du département Pour le chemin d'abeau	: 735
4- <u>RECouvreMENT - SUBVENTIONS:</u>	
- Produit des cabines téléphoniques	: 5.000
- Fond scolaire	: 150
- Participation du département	: 13.360
5- <u>VERSEMENT REPRESENTATIF DE LA TAXE SUR LES SALAIRES:</u>	
- Attribution de garantie (dotation forfaitaire)	: 42.318
- Dotation potentiel fiscal	: 20.746
- Impôts sur les ménages	: 18.450
- Dotation petites communes	: 34.564
- Régularisation	: 3.864
6 - <u>IMPOTS INDIRECTS:</u>	
- Attribution sur les permis de chasser	: 330
- Taxes additionnelles aux droits de mutation	: 10.429
- Licence des débits de boissons	: 30
7- <u>CONTRIBUTIONS DIRECTES:</u>	
- Produit des centimes (impôts locaux)	: 48.504
8- <u>TOTAL DES RECETTES:</u>	: 238.635

=====

SECTION D'INVESTISSEMENT

1- RECETTES

- Prélèvement sur les recettes defonctionnement	: 39.128
- Recouvrement des créances à long terme	: 5.289
- Remboursement de T.V.A.	: 67.447
-Subvention pour adduction d'eau de La Loubatiere	: 75.000
- Imprunt pour " " "	: 75.000
- Participation usagers " " "	: 30.000
Total des recettes	<u>291.864</u>

2- DEPENSES

- Remboursement des emprunts	: 20.990
- Achat de cuves à eau	: 6.500
- Adduction d'eau de La LOubatiere	: 180.000
- Entretien des chemins goudronnés	: 84.374
Total des dépenses	<u>291.864</u>

REUNION DU CONSEIL (18 Avril)

Le conseil municipal s'est réuni le samedi 18 Avril à 16 h en séance ordinaire, sous la présidence du Maire.

Secrétaire de séance: MANIFACIER Jean-Paul

Absents: Durand René, Meynadier Adrien, Mazel Siméon.

Ordre du jour:

- Approbation chemins de randonnées.
- Formation du bureau de vote pour les élections présidentielles.
- Divers.

1- CHEMINS DE RANDONNEES:

Un plan nous est proposé. Il indique les chemins de randonnées qui sillonnent la Commune.

Il est demandé à la Commune de faire en sorte que ces chemins restent ouverts au passage des randonneurs. Mais la Commune:

- Ne peut-être jugée responsable en cas d'accident sur ces chemins.
- Ne doit en aucune façon entretenir ces chemins.

Prenant en compte ces considérations, le conseil municipal décide d'approuver ce plan des chemins de randonnées. Ce plan sera publié ultérieurement, avec l'aide de monsieur TCHUDI de Malbosquet.

2- BUREAU DE VOTE:

Il est formé par les conseillers municipaux qui se remplaceront toutes les deux heures.

3- DIVERS:

Sur la demande de MANIFACIER Jean-Paul, les problèmes suivant sont étudiés:

a) Panneaux indicateurs pour les villages: Le conseil municipal décide de commander des panneaux indicateurs qui seront placés aux embranchements des différents villages de la commune, c'est à dire:

- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| - Mourèdes | - Malbosquet |
| - Les Combres | - Le Chambon |
| - Fourniel | - Sabuscles, Fabre, Gorge |
| - Chabanne, Les Escoussous | - Abeau |
| - Le Mas | |

b) Pins sur la route de Sabuscles: L'abattage des pins sera poursuivi sur les bords de la route, avec l'aide d'un forestier. Les habitants de Sabuscles et de Fabre seront contactés à ce sujet par les conseillers municipaux: Durand René et Tilly Jean-Michel.

c) Nettoyage des bordures sur la route départementale: Vu le bon travail effectué par les sapeurs-forestiers sur la route des Vans, dans la commune de Brehio, il est regrettable que le travail s'arrête au pont de Gournier. La question a été posée par le Maire au Conseiller Général, pour que ces travaux puissent se poursuivre sur la commune de Malbosq.

c) Panneau limitation de vitesse: Les habitants du village de Sabuscles ont constaté à plusieurs reprises la vitesse excessive de certaines voitures dans la traversée du village. Il craignent pour les enfants, nombreux en période estivale.

Un panneau sera donc installé à l'entrée du village.

e) Taxi pour Besseges: La demande de Mr et Mme Maçon René, concernant un taxi pour se rendre à Besseges les jours de marché, est évoquée. Le conseil municipal juge qu'il ne peut pas engager des frais aussi importants pour le peu de personnes concernées.

Le secrétaire de séance:

MANIFACIER Jean-Paul